

BUDGET ANNEXE « PRÉVENTION ET GESTION DES DECHETS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget primitif 2023 du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.2 La dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	6
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	7
4. La section de fonctionnement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	8
4.1 Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2023	8
4.2 Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2023	10
5. La section d'investissement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	12
5.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif 2023	12
5.2 les recettes d'investissement du budget primitif 2023	13

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le budget primitif 2023 du budget annexe « prévention et gestion des déchets » s'inscrit dans un contexte économique et un environnement institutionnel tendus entraînant d'une part, une augmentation des coûts de l'énergie et, d'autre part, une inflation prolongée des prix. Cette dernière impacte la révision de prix des marchés publics entraînant un accroissement direct des dépenses de la section de fonctionnement.

Cependant, le budget 2023 présente une évolution maîtrisée des dépenses de la section de fonctionnement grâce à la mise en place de mesures d'optimisation. Celles-ci devront être poursuivies afin de contenir l'évolution conjoncturelle de la révision de prix des contrats et des prestations de services, à laquelle le budget annexe est confronté.

Cela étant, la maîtrise des différents soldes intermédiaires de gestion a été possible avec l'harmonisation du taux relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à un taux moyen pondéré de la Métropole de 15,80%, ce qui devrait apporter un produit supplémentaire de 36,5 millions d'euros. La participation du budget principal au budget annexe est donc arrêtée au seul financement des frais de structures du budget principal.

Par ailleurs, le budget annexe consacre une part importante aux investissements qui est portée à 446 M€, équivalente au voté 2022.

Aussi, le projet de budget primitif qui vous est présenté pour l'année 2023 se caractérise par :

- ✓ des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 446 M€ ;
- ✓ des dépenses de gestion courante en augmentation, à hauteur de 420 M€ ;
- ✓ un niveau d'investissement de 46 M€ ;
- ✓ des recettes d'investissement (hors dette) qui s'établissent à 5,4 M€ .

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe « prévention et gestion des déchets », les indicateurs de gestion ont été calculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2022/2023	
Recettes de gestion courante	423 763 K€	446 439 K€	22 676 K€	5%
Dépenses de gestion courante	413 383 K€	420 316 K€	6 933 K€	2%
Epargne de gestion courante (EBG)	10 380 K€	26 123 K€	15 743 K€	152%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	2%	6%		
Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775	0	0	0	#DIV/0!
Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)	3 791 K€	789 K€	-3 002 K€	-79%
Résultat exceptionnel large	-3 791 K€	0 K€	3 791 K€	-100%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	6 589 K€	26 123 K€	19 534 K€	296%
Taux d'épargne de gestion	2%	6%		
Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)	2 332 K€	2 800 K€	468 K€	20%
Recettes réelles	423 763 K€	446 439 K€	22 676 K€	5%
Dépenses réelles	419 506 K€	423 905 K€	4 399 K€	1%
Epargne brute (EBE)	4 257 K€	22 534 K€	18 277 K€	429%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	1%	5%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	10 667 K€	10 947 K€	280 K€	3%
Epargne nette (ENE)	-6 410 K€	11 587 K€	17 997 K€	-281%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-2%	3%		

Pour 2023, les soldes intermédiaires de gestion se sont reconstitués grâce au rythme de progression plus rapide des recettes réelles de fonctionnement (+5 %) par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement (+2%) (effet ciseaux) :

- ✓ Le taux d'épargne de gestion courante s'établit à 6% contre 2% au budget voté 2022 ;
- ✓ Le taux d'épargne brute s'établit à 5% contre 1% au budget voté 2022 ;
- ✓ Le taux d'épargne nette s'établit à 3% contre -2% au budget voté 2022.

Cette situation s'explique par l'harmonisation à 14% du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes dont le taux 2022 était inférieur au moyen pondéré de la Métropole. Cette évolution génère un produit additionnel prévisionnel pour le budget annexe « prévention et gestion des déchets » de 36,5 M€. De plus, des mesures de rationalisation des crédits ont été opérées sur le chapitre 011 à hauteur de plus de 13 M€ afin de contenir l'évolution conjoncturelle de la révision de prix des contrats et des prestations de services.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets »

En K€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
Volume	97 113 K€	10 947 K€	2 806 K€	27 928 K€	111 288 K€

Le capital restant dû au 31/12/2023 devrait s'établir à 111 288 k€, en augmentation compte tenu des recettes d'emprunt 2023 d'un montant de 28 M€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par le Conseil Métropolitain en matière de politique publique. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Le tableau ci-dessous présente les autorisations de programme votées au sein de la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « prévention et gestion des déchets » avec les principaux indicateurs de suivi.

Le budget annexe présente un stock d'AP de près de 388 M€, correspondant à l'ensemble des autorisations de programme votées. Le taux d'avancement prévisionnel au 31 décembre est de 36%.

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé	Taux de cofinancement en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	388 572 576,24	93 027 632,74	47 710 634,54	36%	46 333 489,86	-	

Le tableau ci-dessous détaille les 11 opérations les plus importantes inscrites au sein de la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « prévention et gestion des déchets ». Il permet de différencier le taux d'avancement prévisionnel 2022 sur ces opérations.

Libellé des 11 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	Reste à mandater au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé	Taux de cofinancement en %
Création d'un technocentre Sud (Saint Jean du Désert - station service Sud)	38 226 820,00	86 270,00	5 700 000,00	15%			
Acquisitions d'équipements nécessaires à la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) - Matériels roulants	15 752 929,00	3 650 660,00	3 650 660,00	46%	3 864 000,00	-	-
ACQUISITIONS CENTRE DE TRANSFERT NORD	15 100 000,00	3 597 570,19	800 000,00	37%	1 688 456,00		-
Acquisitions d'équipements nécessaires à la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) - conteneurs	11 821 999,00	1 801 000,00	1 613 000,00	38%	1 613 000,00		-
Création de centres opérationnels de propreté sur certaines communes du territoire Marseille-Provence - Gignac	9 000 000,00	8 620 372,77	350 000,00	100%	200 000,00		-
loi lec	30 000 000,00	710 824,76	1 978 783,71	9%	630 000,00		-
COCOM AIX EN PROVENCE	23 000 000,00	279 769,43	7 800 000,00	35,13%	1 000 000,00		-
Matériel de collecte acquisition et réparation	15 307 063,00	7 619 397,00	2 180 000,00	64,02%	1 900 000,00		-
Réhausse bassin 2 ISDnD Arbois TTC	17 400 000,00	67 856,34	305 259,77	2%	2 827 000,00		-
Aménagement divers pré-collecte	9 548 300,00	4 813 521,71	2 438 768,57	76%	2 296 000,00		-
Extension Rénovation déchetteries	8 578 388,00	5 113 387,03	1 364 000,00	75,51%	1 430 000,00	200 000,00	14%

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/ budget voté 2022 en %
Recettes réelles	393 115 K€	423 763 K€	446 439 K€	5,35%
Recettes de gestion courante	393 115 K€	423 763 K€	446 439 K€	5,35%
013 - Atténuations de Charges	1 324 K€	1 232 K€	1 164 K€	-5,50%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 473 K€	28 280 K€	24 498 K€	-13,37%
73 - Impôts et taxes	13 666 K€	350 389 K€	402 108 K€	14,76%
74 - Dotations et participations	353 333 K€	33 568 K€	14 598 K€	-56,51%
75 - Autres produits de gestion courante	3 320 K€	10 294 K€	4 071 K€	-60,45%
Autres recettes de fonctionnement	0	0	0	
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels				
Recettes d'ordre	932 K€	452 K€	346 K€	-23,54%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	932 K€	452 K€	346 K€	-23,54%
Total recettes d'exploitation	394 047 K€	424 216 K€	446 785 K€	5,32%
002 - Excédent reporté	7 857 K€	18 403 K€		
Total des Recettes d'exploitation cumulées	401 904 K€	442 618 K€	446 785 K€	0,94%

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 446 M€ en 2023 contre 424 M€ au budget voté 2022, soit une hausse de près de 22 M€. Cet accroissement de recettes est consécutif à l'augmentation du taux relatif à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour atteindre un taux pivot de 14% sur l'ensemble du territoire métropolitain. A périmètre constant¹, les recettes issues de la TEOM devraient enregistrer une hausse de 36,5 M€.

Les recettes issues des produits des services, du domaine et ventes diverses diminuent, quant à elles, de plus de 13% pour atteindre 24,5 M€ contre 28,3 M€. Elles sont composées pour moitié de la redevance spéciale (17 M€) en augmentation de 21% par rapport au montant voté en 2022. Pour l'autre moitié, elles sont composées de recettes issues de la valorisation de matières recyclables. A noter que les prévisions de recettes des professionnels issues du site de stockage des déchets non recyclables du Pays d'Aix sont réduites totalement dans la mesure où les déchets du site de la Vautubière y sont transférés ne permettant plus au site de l'Arbois d'accueillir des déchets des professionnels. Au total, la fermeture de la Vautubière et le transfert des déchets à l'Arbois devrait engendrer une économie de près de 4M€.²

Le montant prévu au titre des dotations et participations diminue de plus de 56%, pour s'établir à plus de 14 M€ contre 33 M€ en 2022. Cette baisse s'explique par l'inscription d'une subvention d'équilibre d'un montant de 5,6 M€ contre 27 M€ prévue en 2022.

Pour 2023, l'inscription de ce montant permet de financer la refacturation des frais de structures portés par le budget principal tels que l'informatique, les ressources humaines etc. S'ajoute à ce poste de dépenses, 9 M€ de crédits composés de recettes des éco-organismes agréés, l'objectif étant que

¹ C'est-à-dire en comparant le produit 2023 avec la seule augmentation des bases, laquelle est indexée sur l'inflation au produit 2023 inscrit avec l'augmentation à un taux pivot.

² Cette économie est évaluée en tenant compte des baisses de dépenses et de recettes.

les producteurs jouent un rôle important dans la prévention et la gestion des déchets auprès des collectivités locales et qui participent aux opérations de tri et de collecte des déchets.

Les recettes relatives aux autres charges de gestion courante s'établissent à 4 M€ contre 10 M€ en 2022. A noter qu'en 2022, elles étaient composées de recettes liées au rattachement.

Enfin, il est prévu une inscription de 345 k€ au titre des opérations d'ordre.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/ budget voté 2022 en %
Dépenses réelles	374 700 K€	419 542 K€	423 911 K€	1,04%
Dépenses de gestion courante	371 914 K€	413 383 K€	420 316 K€	1,68%
011 - Charges à caractère général	243 112 K€	279 553 K€	292 554 K€	4,65%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	125 015 K€	128 469 K€	126 654 K€	-1,41%
014 - Atténuations de Produits	2 781 K€	3 504 K€		-100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 006 K€	1 857 K€	1 109 K€	-40,31%
Autres dépenses d'exploitation	2 786 K€	6 159 K€	3 595 K€	-41,62%
66 - Charges financières	2 436 K€	2 368 K€	2 806 K€	18,51%
67 - Charges exceptionnelles	250 K€	1 442 K€	689 K€	-52,22%
68 - provisions	100 K€	2 348 K€	100 K€	-95,74%
Dépenses d'ordre	26 615 K€	23 076 K€	22 874 K€	-0,88%
023 - Virement à la section d'investissement	3 734 K€			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 881 K€	23 076 K€	22 874 K€	-0,88%
Total dépenses d'exploitation	401 315 K€	442 618 K€	446 785 K€	-0,88%
002 - Déficit reporté				
Total dépenses d'exploitation cumulées	401 315 K€	442 618 K€	446 785 K€	0,94%

Le budget réel de fonctionnement proposé pour 2023 est de 424 M€ contre 419 M€ de crédits total votés en 2022, soit une hausse de 1% traduisant ainsi une maîtrise des charges de fonctionnement et ce, malgré la hausse liée à la fois aux coût de l'énergie, des matières premières et des révisions de prix des marchés publics.

S'agissant des charges à caractère général, elles enregistrent en volume la hausse la plus sensible, soit +13 M€. Il s'agit notamment, de la hausse des dépenses consacrées à l'énergie (+34% par rapport au BP2022), afin de tenir compte de l'inflation liée à la reprise mondiale et aux incertitudes découlant de la guerre en Ukraine.

En €	BP 21	CA 21	BP 22	BP 23	BP 22/ BP 21	BP 23/ BP 22
Energie-Electricité_60612	561 501,00	400 592,00	604 145,00	1 051 545,45	101%	74%
Combustibles_60621	125 800,00	125 646,00	114 000,00	147 000,00	22%	29%
Carburants_60622	5 728 498,00	5 533 133,00	5 746 500,00	7 485 000,00	39%	30%
Total Fluides	6 415 799,00	6 059 371,00	6 464 645,00	8 683 545,45	44%	34%

Après une forte en envolée de ces dépenses en 2021 et 2022, il apparait un tassement pour les prévisions budgétaires 2023 (8 683 k€) en comparaison au voté 2022 (9 236 k€), soit -6% démontrant une prévision prudente de ce poste de dépense.

En €	BP 21	CA 21	BP 22	BP 23	BP 22/ BP 21	BP 23/ BP 22
Contrats de Prestations de service	151 836 645,00	143 738 627,00	165 736 263,00	177 575 151,86	9%	7%

Les contrats et prestations de service constituent également un poste de dépenses en forte évolution, soit +9% en 2022 et +7% en 2023. Ces évolutions sont consécutives à la revalorisation de la tarification des marchés publics, lesquels sont également assis sur l'inflation.

S'ajoute également au chapitre des charges à caractère général, les crédits relatifs à la refacturation des frais de structure comprenant les frais ressources humaines, informatiques etc. du budget principal au budget annexe « prévention et gestion des déchets » pour un montant de 5,6 M€³.

Concernant les charges de personnel, celles-ci sont en baisse de 1,41% pour atteindre 126,6 M€ contre 128,4 M€ au budget voté 2022. A périmètre constant⁴, les charges de personnel augmentent de 3% résultant de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Pour 2023, cette dernière est calculée sur une année civile.

Le chapitre 65 relatif aux autres charges de gestion courante, enregistrent une baisse de plus de 40% pour s'établir à 1 109 k€ contre 1 857 k€ de crédits votés en 2022 suite notamment à la baisse des crédits relatifs aux créances éteintes ainsi que ceux relatifs aux intérêts moratoires et aux pénalités sur marchés.

Les charges financières s'établissent à 2 806 k€, en hausse de 19 % par rapport au voté 2022 consécutive à l'augmentation des taux d'intérêts.

Enfin les charges exceptionnelles, s'établissent à 689 k€ contre 1 442 k€ au voté 2022. Il s'agit essentiellement de crédits relatifs aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

Le niveau des recettes et des dépenses attendues ne permet pas de dégager un autofinancement lors de l'établissement du budget primitif. Les dépenses d'ordre liées à des opérations d'ordre de transfert entre sections sont reconduites pour un montant de 23 M€.

³ A compter de 2023, ces dépenses sont retracées dans le chapitre 011 « Charges à caractère général » et non plus dans le chapitre 012 « Charges de personnel ».

⁴ En retraitant les crédits relatifs aux frais de structures 2022, soit 5,4 M€ au sein du chapitre 012. A compter de 2023, ces crédits sont inscrits au chapitre 011.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/ budget voté 2022 en %
Dépenses réelles	64 494 K€	58 378 K€	57 281 K€	-1,88%
Dépenses d'équipement	52 150 K€	47 711 K€	46 333 K€	-2,89%
20 - Immobilisations incorporelles				
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Total des opérations d'équipement	52 150 K€	47 711 K€	46 333 K€	-2,89%
Dépenses financières	12 344 K€	10 667 K€	10 947 K€	2,62%
13 - Subventions d'investissement				
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 344 K€	10 667 K€	10 947 K€	2,62%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières				
Dépenses d'ordre	2 838 K€	3 836 K€	346 K€	-90,98%
040 - Opérations de transfert entre sections	851 K€	452 K€	346 K€	-23,54%
041 - Opérations patrimoniales	1 987 K€	3 383 K€		-100,00%
Total dépenses d'investissement	67 332 K€	62 213 K€	57 626 K€	-7,37%
001 - Solde d'exécution négatif	996 K€			
Total dépenses d'investissement cumulées	68 328 K€	62 213 K€	57 626 K€	-7,37%

Les dépenses d'investissement sont en baisse de 7,37% par rapport à celles votées en 2022. Cette diminution est principalement due aux dépenses d'ordre (-91%) et dans une moindre mesure des opérations d'équipement (-3%).

La Métropole prévoit d'investir près de 46,3 M€ dans le domaine de la prévention et la gestion des déchets, soit une diminution de 3% prenant en compte les réalisations des équipements en 2022. Ces crédits de paiement se répartissent principalement sur les opérations suivantes :

- ✓ Réhabilitation des centres de transfert et du centre de stockage des déchets de La Crau : 5 M€ ;
- ✓ Acquisitions d'équipements et de mobiliers nécessaires à la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) - Matériels roulants : 6,2 M€ ;
- ✓ Rehaussement du bassin de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Arbois : 4,7 M€ ;
- ✓ Aménagement divers pré-collecte : 2,3 M€ ;
- ✓ Des travaux d'extension et de rénovation sur plusieurs déchèteries dont Pertuis et Eguilles : 1,4 M€ ;
- ✓ Réalisation, aménagement, réhabilitation bâtiments : 1,4 M€ ;
- ✓ Travaux sur les déchetteries : 3,11 k€ ;
- ✓ Travaux pour la collecte et le traitement Déchets : 0,720 k€ ;
- ✓ L'opération d'acquisition de matériel roulant qui concerne l'achat des Camions-bennes est portée à 0,600 M€ ;
- ✓ Des opérations d'acquisition des conteneurs qui concerne également l'achat des composteurs représente 0,960 M€ en 2023.

Pour 2023, il est prévu l'inscription du remboursement du capital de la dette à hauteur de 11 M€.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/ budget voté 2022 en %
Recettes réelles	19 097 K€	29 153 K€	34 753 K€	19,21%
Recettes d'équipement	14 068 K€	14 617 K€	30 553 K€	109,02%
13 - Subventions d'investissement	559 K€	168 K€	1 178 K€	599,50%
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 509 K€	13 516 K€	29 375 K€	117,33%
21 - Immobilisations corporelles		933 K€		
23 - Immobilisations en cours				
Recettes financières	5 029 K€	14 536 K€	4 200 K€	-71,11%
10 - Dotations, réserves	5 029 K€	2 952 K€	4 200 K€	42,29%
1068 - Autres réserves		11 584 K€		
27 - Autres immobilisations financières				
Recettes d'ordre	27 712 K€	26 460 K€	22 874 K€	-13,55%
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 844 K€			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 881 K€	23 076 K€	22 874 K€	-0,88%
041 - Opérations patrimoniales	1 987 K€	3 383 K€		-100,00%
Total recettes d'investissement	46 808 K€	55 613 K€	57 626 K€	-100,00%
001 - Solde d'exécution positif	21 342 K€	6 601 K€		
Total des recettes d'investissement cumulées	68 151 K€	62 213 K€	57 626 K€	-7,37%

Les recettes réelles d'investissement hors dette et résultats sont évaluées à 5,4 M€ en 2023, contre 4 M€ de crédits votés en 2022, soit une augmentation de 33%. Elles sont composées :

- ✓ Du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui permet à la Métropole de récupérer une partie de la TVA ayant grevé ses dépenses d'investissement n-2. Le montant du FCTVA 2023 est évalué à 4,2 M€ contre 2,9 M€, en hausse de 1,3 M€, en raison de l'impact de la crise sanitaire économique, qui a conduit à une reprise des réalisations des dépenses en 2021 ;
- ✓ Des subventions d'investissement versées à hauteur de 1,2 M€.

Un emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 29 M€.

S'agissant des recettes d'ordre, celles-ci sont en diminution de 13,55%, les recettes d'ordre liées à des opérations d'ordre de transfert entre sections sont reconduites pour un montant de 23 M€. Aucune inscription n'est prévue en 2023 pour les opérations patrimoniales.